



EXTRAIT DE LA MOTION PRISE EN CONSEIL MUNICIPAL D'ARBONNE

le 25/02/2017

CONTRE LE TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS

... Dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures appelée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », il est prévu qu'à partir du 15 mars 2017 les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme pour les passeports biométriques par certaines communes déjà équipées de dispositifs de recueil (DR), Biarritz et Saint Jean de Luz pour notre secteur.

...A ce jour, seulement 4,9% des communes du département seraient équipées de ce dispositif. Ce qui signifie que plus de 95 % des communes du département seront dessaisies de l'instruction des cartes nationales d'identité.

Les communes qui ne sont pas équipées de ces dispositifs de recueil se verront être totalement dessaisies de cette mission si importante...

C'est pourquoi Madame la Maire propose aux élus du Conseil Municipal :

- **DE DENONCER** le manque de concertation des élus locaux dans la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que les délais insoutenables imposés par l'Etat aux communes.
- **DE DEPLORER** qu'une fois de plus, les collectivités locales se retrouvent à supporter une décision prise unilatéralement par l'Etat qui a de lourdes conséquences sur l'organisation de l'administration communale et sur la vie quotidienne des citoyens.
- **DE FAIRE PART** de leurs vives craintes quant à ce dispositif accélérant la désertification rurale et créant une inégalité de traitement entre les concitoyens de zone rurale et zone urbaine.

L'Etat, au travers de cette réforme, s'éloigne des collectivités et des citoyens et porte atteinte au symbole que représente la mairie.

Motion adoptée à la majorité

Nous regrettons vivement que l'opposition ne se soit pas associée à la majorité afin de protester contre le démantèlement du service public.